

Aides à l'amélioration de l'habitat

Il est primordial de poursuivre les efforts d'amélioration et d'entretien du parc public et d'inciter les propriétaires privés à rénover et à entretenir leurs biens.

Deux partenaires sont présents sur la ville pour informer, sensibiliser et orienter les habitants sur les thématiques d'habitat :

Une permanence hebdomadaire de l'[ADIL](#) (Agence départementale d'information sur le logement) a lieu au Point d'accès au droit et à la médiation.

Les [Espace conseil faire](#) initiés par l'[ADEME](#) et animés par l'agence [MVE](#) (Maîtrisez votre énergie).

Les aides à l'amélioration de l'habitat

Les aides de l'[ANAH](#) interviennent exclusivement sur des travaux de gros œuvre, d'accessibilité ou d'amélioration de la performance énergétique (à condition de faire baisser la consommation énergétique de votre logement d'au moins 25 %).



En ce début d'année 2019, l'[Agence Nationale de l'Habitat](#) (ANAH) apporte quelques améliorations à son aide "Habiter Mieux". 4 nouvelles aides viennent s'ajouter, Habiter sain, Habiter serein, Habiter facile et Louer facile. Plus complète puisque adaptée à différents projets de rénovation, le principe de l'[aide](#) reste le même : offrir une méthode de financement aux propriétaires, qu'ils soient bailleurs ou occupants du logement, pour entreprendre des travaux de rénovation de résidence.

Un guide des démarches et les renseignements concernant les conditions d'éligibilité est accessible [ici](#). Cette aide comporte un avantage supplémentaire : il est possible de la capitaliser avec d'autres aides, comme avec le [Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique](#).

La [Caisse d'allocation familiale](#) propose des prêts à l'amélioration de l'habitat.



HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Espace Louis Bayard
94120 Fontenay-sous-Bois

01 49 74 74 74